

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 AVRIL 2011

Date de convocation et son affichage : 18 AVRIL 2011

Nombre de membres présents ou représentés : 12

Le CONSEIL MUNICIPAL de RESSONS-SUR-MATZ s'est réuni le vingt-huit avril deux mil onze, à vingt heures, à la MAIRIE de RESSONS-SUR-MATZ, en la salle ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Alain DE PAERMENTIER, Maire de ladite COMMUNE.

Etaient présents : **Monsieur Alain DE PAERMENTIER, Maire,
Monsieur Jean-Claude THIBAUT, Adjoint,
Monsieur Claude LEFEBVRE, Adjoint,
Monsieur Alain FRIZON, Adjoint,
Monsieur Jacques DEMONT, Adjoint,
Monsieur Daniel DELRANC, Conseiller,
Monsieur Christian HEDUY, Conseiller,
Monsieur Alain RUMEAU, Conseiller,
Madame Marianne BLANCHARD, Conseillère,
Monsieur Jean-Luc FOURET, Conseiller,
Monsieur Sébastien JULLIEN, Conseiller.**

Etaient absents : **Madame Béatrice LECOMTE, Conseillère, *procuration à M Christian HEDUY,*
Mme Françoise LANCELEUR, Conseillère, *excusée,*
Monsieur Daniel WAWRZYNSKI, Conseiller, *excusé,*
Monsieur Bernard GROSEIL, Conseiller.**

Secrétaire de séance : **Madame Marianne BLANCHARD**

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 mars 2011,**
- 2) **Comptes administratifs et approbation des comptes de gestion 2010 (eau-assainissement-commune),**
- 3) **Affectation des résultats 2010 (commune),**
- 4) **Budgets primitifs 2011 (eau-assainissement-commune),**
- 5) **Vote des quatre taxes,**
- 6) **Approbation de la modification simplifiée du POS (Zone Artisanale),**
- 7) **Dissolution de la vocation du Centre de Secours du SIVOM de Ressons-sur-Matz,**
- 8) **Questions diverses**
 - a. **Création de postes,**
 - b. **Courrier de Madame Caroline Cayeux (chantier de la Chapelle l'Epine),**
 - c. **Marché du samedi matin,**
 - d. **Subvention à l'association « Simple Prétexte »,**
 - e. **Formation des élus,**
 - f. **Circulation à proximité du projet urbain.**

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 mars 2011

Le **procès-verbal du conseil du 24 mars**, adressé au préalable à chaque Conseiller Municipal, n'amène aucun commentaire particulier et **est adopté à l'unanimité**.

2. Comptes administratifs et approbation des comptes de gestion 2010 (eau-assainissement-commune),

Monsieur Jean-Claude THIBAULT, doyen de l'assemblée, présente les comptes en lieu et place de Monsieur le Maire.

EAU	
Dépenses de fonctionnement	34 749,13 €
Recettes de fonctionnement	50 996,57 €
Résultat d'exploitation reporté	151 138,70 €
Résultat cumulé d'exploitation	167 386,14 €
Dépenses d'investissement	21 443,81 €
Recettes d'investissement	28 477,23 €
Résultat d'investissement reporté	70 772,96 €
Résultat cumulé d'investissement	77 806,38 €
<u>RESULTAT GLOBAL 2010</u>	<u>245 192,52 €</u>

ASSAINISSEMENT	
Dépenses de fonctionnement	163 567,56 €
Recettes de fonctionnement	155 996,22 €
Résultat d'exploitation reporté	46 507,90 €
Résultat cumulé d'exploitation	38 936,56 €
Dépenses d'investissement	129 871,99 €
Recettes d'investissement	88 047,98 €
Résultat d'investissement reporté	701 183,87 €
Résultat cumulé d'investissement	659 359,86 €
<u>RESULTAT GLOBAL 2010</u>	<u>698 296,42 €</u>

COMMUNE	
Dépenses de fonctionnement	1 905 168,80 €
Recettes de fonctionnement	2 470 013,05 €
Excédent antérieur reporté	1 664 539,09 €
Résultat cumulé de fonctionnement	2 229 383,34 €
Dépenses d'investissement	1 540 021,41 €
Recettes d'investissement	1 255 718,90 €
Résultat d'investissement	-234 895,80 €
Résultat cumulé d'investissement	-519 198,31 €
<u>RESULTAT GLOBAL 2010</u>	<u>1 710 185,03 €</u>

A l'issue de la lecture des comptes et Monsieur le Maire s'étant retiré, les conseillers approuvent ces comptes à l'unanimité.

3. Affectation des résultats 2010 (commune)

Après l'exposé des comptes administratifs de l'année 2010, Monsieur le Maire souligne la progression du résultat global malgré la perte de la compensation de la taxe professionnelle liée à la LAITERIE, ce qui devrait permettre d'envisager plus sereinement les trois prochaines années.

Par ailleurs, il explicite le financement retenu pour le projet du Clos des Mailles :

Recettes		Dépenses	
Vente du terrain	700 000,00 €	Assainissement + VRD	866 208,00 €
Retour sur meilleure fortune	100 000,00 €	Eau	80 853,00 €
Sur Budget Eau	80 853,00 €	Electricité	153 186,00 €
Sur Budget Assainissement	450 000,00 €	Espaces Verts	41 566,00 €
Subvention attendue Conseil G ^{al}	405 000,00 €	Contrôle Assainissement	15 510,00 €
TVA récupérable	185 000,00 €		
		<i>Excédent de recettes</i>	763 530,00 €
<u>TOTAL RECETTES</u>	<u>1 920 853,00 €</u>		<u>1 920 853,00 €</u>

L'excédent de recettes résultant de la possibilité de financer les dépenses liées à l'eau et à l'assainissement depuis leur propre budget dans le cadre de ces travaux.

En outre, cette préservation du budget communal pour les travaux du clos des Mailles permettra de financer plus sereinement les travaux de voirie de la rue du Clos du Chauffour.

Ces décisions sont approuvées par les conseillers.

4. Budgets primitifs 2011 (eau-assainissement-commune)

EAU	
Dépenses de fonctionnement	201 139,00 €
Recettes de fonctionnement	201 139,00 €
Dépenses d'investissement	241 418,00 €
Recettes d'investissement	241 418,00 €

ASSAINISSEMENT	
Dépenses de fonctionnement	203 775,00 €
Recettes de fonctionnement	203 775,00 €
Dépenses d'investissement	766 330,00 €
Recettes d'investissement	766 330,00 €

COMMUNE	
Dépenses de fonctionnement	3 583 877,00 €
Recettes de fonctionnement	3 583 877,00 €
Dépenses d'investissement	2 606 702,00 €
Recettes d'investissement	2 606 702,00 €

Pour le budget communal, les précisions suivantes sont apportées :

- Les primes d'assurance ont toutes été renégociées.
- L'augmentation des charges de personnel est imputable à l'augmentation de l'effectif en personnel titulaire dûment formé (en contrepartie d'une diminution de l'effectif en contrats aidés) et cette masse salariale devrait à présent se stabiliser (hors avancement de grade).
- Deux responsables ont été nommés (Cathy Trouchet et Mireille Buatois) pour assurer une gestion optimisée des stocks des produits d'entretien.
- La réfection prochaine de la grande salle de la Mairie sera financée pour 25000€ par une enveloppe parlementaire et par une demande de subvention présentée à la DETR..
- M.Jean-Claude THIBAULT confirme l'implantation d'un horloger-bijoutier et celle probable d'un charcutier-traiteur dans les commerces alloués à la commune au sein du futur projet urbain.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité sur les budgets primitifs.

5. Vote des quatre taxes

Monsieur le Maire expose les principaux changements :

- L'augmentation du montant global perçu par la commune pour la taxe d'habitation est due à la récupération d'une part anciennement versée au profit du Conseil Général.
- La compensation relais de la taxe professionnelle disparaît et la cotisation foncière des entreprises est mise en place.
- Les taux d'imposition sont modifiés en pourcentage mais ne seront pas augmentés en valeur absolue.

- Taxe d'habitation.....	19,59 %
- Taxe Foncier bâti.....	21,53 %
- Taxe Foncier non bâti.....	72.62 %
- Taxe de la cotisation foncière des entreprises.....	18,03 %

Adoption à l'unanimité.

6. Approbation de la modification simplifiée du POS (Zone Artisanale)

M.Jean-Claude Thibault informe que cette modification simplifiée vise à diminuer, à l'intérieur de la zone d'activité intercommunale, les obligations de recul des constructions par rapport aux limites de leur terrain d'assiette. En effet, les règles d'implantation du POS actuel (10m minimum des voies et des limites séparatives et 20m minimum de la RD 82) freinent considérablement la réussite de la commercialisation de la zone et repoussent les porteurs de projets.

Ainsi, cette modification vise à ramener à 5m minimum l'implantation des constructions par rapport :

- aux limites séparatives
- à l'alignement des voies, dont l'alignement par rapport à la RD 82.

Décision adoptée à l'unanimité.

7. Dissolution de la vocation du Centre de Secours du SIVOM de Ressons-sur-Matz

Monsieur le Maire indique que le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) perçoit actuellement ses redevances à travers le SIVOM, lequel fait lui même appel aux cotisations auprès des communes, or le SIVOM souhaite aujourd'hui se désengager.

A l'avenir, la commune de Ressons-sur-MATZ versera donc directement la cotisation due, qui s'élève à 73000€, au SDIS.

Validation de cette dissolution à l'unanimité.

8. Questions diverses

a) Création de postes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des avancements de grade qu'il a décidé :

Florence CIESLAK

Création de poste d'Adjoint Technique 1^{ère} Classe à 14h36/semaine et suppression de poste d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe à 14h36/semaine.

Daniel LEMAIRE

Création de poste de Garde Champêtre Chef Principal à 35h/semaine et suppression de poste de Garde Champêtre Chef à 35h/semaine.

Cathy TROUCHET

Création de poste d'Adjoint Technique 1^{ère} Classe à 35h/semaine et suppression de poste d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe à 35h/semaine.

Nathalie SENDELIN

Création de poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe à 26h/semaine et suppression de poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} Classe à 26h/semaine.

Murielle SZYNKLARZ

Création de poste de Rédacteur Principal à 35h/semaine et suppression de poste de Rédacteur à 35h/semaine.

b) Courrier de Madame Caroline CAYEUX

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue de Madame Caroline Cayeux, Conseillère Régionale, qui remercie le Conseil Municipal d'avoir permis le partenariat avec l'association Concordia afin de rénover la Chapelle l'Epine.

c) Marché du samedi matin

Suite à la demande initiale de M. Bruno DAVID, il est envisagé de permettre un marché le samedi matin sur la place. Cette proposition doit être rediscutée par la commission Commerces qui consultera l'ensemble des commerçants. Dans cette attente, il est décidé de demander aux commerçants déjà présents une redevance d'un montant identique à celle demandée lors du marché du mercredi matin.

d) Subvention à l'Association « Simple Prétexte »

Il est décidé d'accorder une subvention de 150 € à l'association « Simple Prétexte » (groupe de Théâtre) précédemment implanté à Margny les Compiègne et dont le siège a été transféré à Ressons-sur-Matz suite à l'emménagement de son président sur la commune.

Monsieur le Maire ajoute que l'Espace Jean Legendre envisage de donner deux représentations annuelles au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons-sur-Matz.

e) Formation des élus

Monsieur Christian HEDUY demande s'il est possible d'accéder, en tant qu'élus à des formations. Monsieur le Maire lui propose de s'adresser directement à Muriel SZYNKLARZ puis propose de mettre à la disposition des élus intéressés un catalogue des formations disponibles.

f) Circulation à proximité du projet urbain

Madame Marianne BLANCHARD s'interroge sur les futurs sens de circulation automobile des rues situées autour du projet urbain. Monsieur le Maire indique qu'une réunion est prévue à l'automne mais qu'il est d'ores et déjà prévu de rendre la place André Léger aux piétons du côté Eglise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.